



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 janvier 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2022

Présents : MM. GAULTIER, BLOND, MINARET, MARAIS, CHOMAUD, et Mesdames GOULT-DELATTRE, COLIN, COUZY, PUSSIOT et ADAM

Excusés : M. J BOISSEAU (donne procuration à M. B. GAULTIER), M. A LAZARD (donne pouvoir à C. GOULT-DELATTRE), Mme M. NONET (donne procuration à Mme S. ADAM), Mme M. DESROCHES (donne procuration à Mme C. GOULT-DELATTRE), M. T DE CHASSEY (excusé)

Secrétaire de séance : C. MARAIS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2021
2. Lecture des décisions
3. Demande de subvention : Dotation des équipements des Territoires Ruraux 2022
4. Demande de subvention pour l'achat de capteurs de CO 2 pour l'école
5. CCLST : convention d'un service mutualisé dans le cadre de la RGPD
6. CCLST : échange de parcelles
7. Souscription Saint Nicolas de Bourgueil
8. Création de 2 postes d'adjoints techniques permanent et suppression d'1 poste d'adjoint technique et d'ATSEM non permanent
9. Tableau des effectifs

DIVERS

- Compte rendu « Travaux »
- Compte rendu des réunions

La Séance est ouverte à 18h00

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu de la séance du 29 novembre 2021.

1. Liste des décisions

Monsieur le Maire énonce les décisions prises **depuis le 29 novembre 2021**, selon ses délégations :

Numéro décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant TTC
128	06/12/2021	PROTECTAN- réparation sanitaire Parc	717.29€TTC
129	15/12/2021	DPU- 4 rue St Pierre	
130	15/12/2021	DPU – 6 rue de St Pierre	
131	15/12/2021	DPU – 32 rue de la Grange	
132	15/12/2021	DPU les VELAUGEARDS	
133	30/11/2021	VIANO- Maison médicale – Avenant 2	2451€ TTC
134	30/11/2021	BRAZILIER- Maison Médicale - avenant 4	864.35€ TTC
135	10/12/2021	GOBARD JMarc Portail cimetière	1056€ TTC
136	06/12/2021	SIEIL – Eclairage Public – avenue de Perruche	324.45€
137	06/12/2021	SIEIL- Eclairage Public – 12 rue des Acacias	415.80€

2. Demande de subvention : Dotation des équipements des Territoires Ruraux 2022

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le projet de création d'un parking de covoiturage pouvant également accueillir la patientèle de la maison paramédicale, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le montant des travaux est estimé à **108 471.40 € HT** Le montage financier sera le suivant :

- Subvention DETR sollicitée : 40 000 €
- Autofinancement communal : 68 471.40 € (fonds propres)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité

- **ADOpte** l'opération visant à aménager un parking de covoiturage pouvant également accueillir la patientèle de la maison paramédicale ;
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 ;
- **PRECISE** que cette opération n'a pas reçu de début d'exécution.

3. Demande de subvention pour l'achat de capteurs de CO 2 pour l'école

Monsieur le maire explique que l'état participe à l'achat des capteurs de CO2 pour les écoles publiques de 1^{er} degré. Cette participation est possible sous deux formes :

- Une participation d'un montant de 50€/ capteur
- Une participation à 2€/ élève

Il demande que le conseil municipal délibère sur la demande de subvention pour le financement de capteurs de CO2. L'achat des capteurs de CO2 ne dépassera pas le montant de la participation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre du financement de capteurs de CO2
- **ARRETE** les modalités de financement comme indiqué ci-dessus.

4. CCLST : convention d'un service mutualisé dans le cadre de la RGPD

Monsieur le maire rappelle que la communauté de communes propose un service mutualisé dans le cadre de la Règlementation Générale sur la protection des données (RGPD). La commune a donné son accord pour adhérer à ce service en 2018. La convention est arrivée à son terme en décembre 2021. La commune doit renouveler son adhésion. Le coût annuel est de 720€.

La commune doit respecter un certain nombre de formalisme pour appliquer cette réglementation, cela reviendrait plus coûteux si elle décidait de la faire par elle-même.

Le Conseil municipal, par délibération prise à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de renouvellement d'adhésion au service commun mutualisé selon les conditions exposées ci-dessus et dont le projet est joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention régissant la création d'un service commun, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. CCLST : échange de parcelles

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'un échange de terrain entre la communauté de communes Loches Sud Touraine et la commune de Perrusson serait appréciable, afin de faciliter la création d'un parcours santé/sportif à côté du stade. A ce titre, il propose de procéder à un échange de terrain. Cet échange concerne les parcelles suivantes :

- La parcelle ZA 26 d'une superficie de 7 200m² qui sera échangée à la commune de Perrusson ;
- La parcelle ZA 39 d'une superficie de 8 860 m² qui sera échangée à la communauté de communes Loches Sud Touraine ;

- La parcelle ZA 147 d'une superficie de 300 m² qui sera échangée à la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Les biens ont été évalués par les deux collectivités et apparaissent au même montant, il n'y aura donc pas de demande de soulte.

Après discussion, l'acte sera rédigé par Loches Sud Touraine qui prendra également à sa charge les frais d'acte associés à celui-ci.

Le conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'échange de terrains entre la Communauté de communes Loches Sud Touraine et la commune de Perrusson,

- **PRECISE** que la rédaction de l'acte d'échange de terrains sera réalisée par la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

- **PRECISE** que tous les frais notariés seront pris en charge par la Communauté de communes,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique portant échange de terrains ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Souscription Saint Nicolas de Bourgueil

Le 19 juin 2021, lors d'évènements climatiques importants, l'Eglise de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL a été touchée par d'importants dégâts. Le clocher n'a pas résisté aux intempéries. La commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL a demandé un élan de solidarité afin de financer les travaux importants qui ne sont pas entièrement pris en charge par les assurances car l'évènement climatique n'a pas été reconnu en état de catastrophe naturelle. Les dégâts sont estimés à 15 millions d'euros.

Monsieur le maire propose de soutenir financièrement la commune SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL à hauteur de 500€.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

- **DONNE** son accord pour le soutien financier pour SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
- **ACCEPTE** de verser une subvention pour un montant de 500€
- **DIT** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours

Mme COLIN s'interroge sur les clauses contractuelles de l'assurance bâtiment si un tel cas se présentait à Perrusson, les dégâts seraient-ils couverts par l'assurance si l'Etat ne reconnaissait pas l'état de catastrophe naturelle ? Les informations seront apportées au prochain conseil.

7. Création de 2 postes d'adjoints techniques permanent et suppression d'1 poste d'adjoint technique et d'ATSEM non permanent

Le Maire propose à l'assemblée, de créer un emploi d'adjoint technique Permanent à temps non complet (27.65/35eme) et de créer un emploi d'adjoint technique Permanent à temps complet et ainsi de supprimer un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet (27.65/35eme) et d'un emploi d'ATSEM à temps complet (35/35eme).

Le conseil Municipal accepte les créations et les suppressions d'emploi à l'unanimité.

8. Tableau des effectifs

Le maire propose de modifier le tableau des effectifs suivant la création et la suppression des postes ci avant votées :

A) EMPLOIS PERMANENTS (modifiés)

Emplois permanents	Catégorie	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps de travail maximum
Administratifs				
Attaché	A	1	1	35H
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	35H
Adjoint administratif	C	1	1	20H
Techniques				
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2	35H
Adjoint technique	C	3	3	35H
Adjoint technique	C	1	1	27.65h
Adjoint technique	C	1	1	28H
Médico-sociale				
ATSEM principal 1ère classe	C	2	1	35H

B) EMPLOIS NON-TITULAIRES (modifiés)

Emplois non permanents	Grade	Echelon	Temps de travail maximum	Poste budgété	Effectif pourvu
Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	5ème	33.16/35ième	1	1

C) – EMPLOIS NON PERMANENTS (modifiés)

Emplois non permanents	Grade	Echelon	Temps de travail maximum	Poste budgété	Effectif pourvu	Fondement
-------------------------------	--------------	----------------	---------------------------------	----------------------	------------------------	------------------

SURVEILLANT. E Temps périscolaire		1er	20h	1	1	Art. 3-3-1 L. 26/01/84
-----------------------------------------	--	-----	-----	---	---	---------------------------

Le conseil municipal adopté après avoir délibéré le tableau des effectifs au 01/02/2022.

DIVERS

- **Compte rendu « Travaux »**

M. BLOND fait le point sur les différents travaux :

- **Maison de santé**

Les travaux sont terminés, il reste quelques réserves sur 4 entreprises essentiellement pour des petites finitions.

- **Voirie**

Les travaux 2021 sont terminés.

La commission a listé les travaux qui seront à chiffrer et sélectionner pour être réalisé cette année (VC 10 au niveau de Fontaine, entrée propriété côté Sud RD943, reprofilage de la chaussée à la Charpraie, le Haut Morand, la Chesnaie, la route du Pressoir et sur le parking du stade, remise à niveaux de différents regards et campagne de signalisation horizontale et verticale

- **Création et Rénovation des sanitaires de l'école**

La consultation des entreprises est en cours

- **Parking rue des Acacias**

L'entreprise Vernat a établi un nouveau devis de 49700€ TTC pour le mur de soutènement du parking rue des acacias. Il faut revoir quelques critères techniques. La mairie attend l'accord administratif.

- **Eglise**

La paroisse va enlever les objets de culte. La première réunion de chantier a eu lieu, les échafaudages seront installés pour la fin du mois de janvier.

- **Service Technique**

Les employés ont effectué des travaux de nettoyage sur certaines petites voies communales (grattage de l'herbe au milieu et balayage).

- **Compte rendu des réunions**

Annie Pussiot fait part de la commission Tourisme de la CCLST.
Annie Pussiot fait un retour sur le Plan Alimentaire Territoriale.

M. le Maire informe le conseil sur la question de la ruralité. Au niveau national, 88% des communes sont en zone rurale. Elles représentent 32% de la population nationale. Au niveau départemental, les communes rurales constituent 88,2% du territoire et représentent 39,4% de la population rurale.

M. le Maire informe que M. GOUGUE le boucher de Perrusson a fait la demande pour racheter le bâtiment qu'il exploite (local qui appartient à CCLST et appartement qui appartient à la Commune et est loué à un tiers). La copie de de l'estimations des domaines est demandée à la CCLST.

M. le Maire informe que la commune peut s'il y a besoin bénéficier d'une personne soumise aux travaux d'intérêts généraux (TIG).

M. le Maire renseigne le conseil sur la scolarisation des enfants des gens du voyage. Ils sont bien scolarisés à l'école (avec un nombre important à Perrusson) mais faute de moyens au collège, le nombre d'enfants scolarisé est faible.

La séance est levée à 20h06.